

Langan (de)

Preuves de noblesse pour la Grande Écurie (1687)

Charles d'Hozier, généalogiste du roi, dresse le procès verbal des preuves de noblesse de Pierre François Charles, fils de Gabriel de Langan, marquis de Boisfévrier, et de Claude Hypollite Visdelou son épouse, admis comme page du roi dans sa grande écurie, le 30 octobre 1687 à Rennes.

Bretagne, septembre ¹ 1687

Preuves de la noblesse de Pierre-François-Charles de Langan de Boisfévrier, page du roi, dans sa Grande Écurie, sous le commandement de Son Altesse monseigneur le comte d'Armagnac, grand écuyer de France.

De sable à un léopard d'argent, couronné, langué et onglé de gueules. Le casque couronné d'une couronne de marquis. Les supports, deux léopards d'argent, couronnés de mêmes.

Pierre-François-Charles de Langan de Boisfévrier, 1667.

Extrait du régitre des batêmes de la paroisse Saint-Martin de Fleurigné, au diocèse de Rennes, signé par collation du 16 septembre 1687, Bohuon et Desfain, notaires à Rennes, portant que Pierre-François-Charles, né le 12 septembre 1667 du mariage de haut et puissant Gabriel de Langan, chevalier, seigneur et marquis de Boisfévrier, et de haute et puissante dame Claude-Hipolite Visdelou, reçut les cérémonies du batême le 5 decembre 1678.

I^{er} degré, père et mère – Gabriel de Langan, marquis de Boisfévrier, Claude-Hipolite Visdelou, sa femme, 1666. *D'argent à trois testes de loup de sable, arrachées et languées de gueules, posées deux et une.*

Contract de mariage de haute et puissant messire Gabriel de Langan, chevalier, seigneur et marquis de Boisfévrier, de Montberaut, de la Vove, d'Aurai, des Mottes et de Husson, fils aîné et héritier principal et noble de haut et puissant messire César de Langan, chevalier,

1. Erreur, la preuve est datée du mois d'octobre.

■ Source : Bibliothèque nationale de France, Département des Manuscrits, Français 32100, no 79, folio 258.

■ Transcription : **Guillaume de Boudemange** en juin 2020.

■ Publication : www.tudchentil.org, avril 2021.



seigneur et marquis de Boisfévrier, et de haute et puissante dame Charlotte Constantin, avec noble et puissante demoiselle Claude-Hipolite Visdelou, fille de haut et puissant messire Charles Videslou, chevalier, seigneur de Bienassis, et de haute et puissante dame Renée du Breil ; ce contract du 13 février 1666, reçut par Haugoumar, notaire à Lamballe.

II^e degré, ayeul et ayeule – César de Langan, baron de Boisfevrier, Charlotte Constantin, sa femme, 1640. *D'azur à un rocher d'or posé sur des ondes d'argent.*

Contract de mariage de haut et puissant seigneur messire César de Langan, baron du Boisfévrier, et seigneur de Montgérout, de la Vove, de Saint Agil, de Montbouän, des Mottes, et de Saint Vandrille, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, et fils de haut et puissant seigneur messire [folio 258v] Pierre de Langan, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, capitaine de 100 hommes d'armes de ses ordonnances, et gouverneur de Verneuil, au Perche, et de haute et puissante dame Sainte Le Fevre, avec demoiselle Charlotte Constantin, fille de messire Gabriel Constantin, seigneur de la Féraudière, conseiller au parlement de Bretagne, et de dame Gabrielle Lanier. Ce contract du 23 septembre 1640, reçut par Mahé, notaire à Rennes.



De sable au léopard d'argent, couronné, lampassé et onglé d'or.

Sentence arbitrale rendue le 16 octobre 1653, par Charles du Plessis, seigneur de Perrigni, et par François de Courtalvert, seigneur de la Mabiliere, sur les diférends qu'avoient pour le partage des biens de messire Pierre de Langan, et de dame Sainte Le Févre, sa femme, César de Langan, chevalier, seigneur de Boisfévrier, et messire Jaques de Courtalvert, son beaufrère, chevalier, seigneur de Saint Rémi. Cet acte reçu par le Breton, notaire à Vendôme.

III^e degré, bisayeul et bisayeule – Pierre de Langan, baron de Boisfevrier, Sainte Le Févre, sa femme, 1619. *D'azur à un levrier d'argent, rampant, acolé d'or.*

Contract de mariage de haut et puissant messire Pierre de Langan, seigneur et baron de Boisfevrier, de Montbouän, de Villefeu, de la Chevalerie, de Husson, de la Roche de Vaunières, de Saint Agil, des Boisfrancs et de Saint Vandrille, chevalier de l'ordre du roi, son conseiller en son conseils d'Etat et privé, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances et lieutenant de la compagnie des gens

d'armes de monseigneur le duc de Vendôme, avec demoiselle Sainte Le Fevre, fille de noble homme Jaques Le Fevre, seigneur des Roussieres, procureur général au parlement de Bretagne, et de dame Gabrielle Giraut. Ce contract du 25 septembre 1619, reçu par Chénau, notaire à Rennes.

[*folio 259*] Contract de mariage de messire René de Rochefort, chevalier, seigneur d'Armilli, avec demoiselle Françoise de Langan, fille de haut et puissant messire René de Langan, seigneur de Boisfévrier, baron de Mongeroul, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire de sa Chambre, et de haute et puissante dame Marie de la Vove, dame de Saint Agil, de Saint Vandrille et des Boisfrancs, et assistée de messire Pierre de Langan, son frere aîné, chevalier, seigneur de Boisfévrier. Ce contract du 22 fevrier 1621, reçu par Trambin, notaire au bourg de Saint Agil en Vendomois.

Don des lots et vente de la seigneurie de Montberaut, mouvante de la baronnie de Fougères, fait par la Reine mère, au baron de Boisfévrier, le 10 fevrier 1620. Ce brevet signé Marie, et contre signé Bouthillier.

IV^e degré, trisayeul et trisayeule – René de Langan, baron de Boisfévrier, Marie de la Vove, sa femme, 1572. *De sable à six bezans d'argent, posés trois, deux et un.*

Contract de mariage de noble et puissant René de Langan, chevalier, seigneur de Boisfévrier, et de Montbouïan, baron de Pescous et de Mongeroul, fait le 29 avril 1572, avec noble demoiselle Marie de la Vove, fille et heritière de noble et puissant Louis de la Vove, seigneur de la Vove, de Saint Agil et de Saint Vandrille, et de noble Suzanne de Touars.

Homage fait au roi dans sa chambre des comptes de Bretagne le 27^e de juin 1600 par messire René de Langan, à cause de la seigneurie de Boisfévrier, laquelle lui étoit échue par la mort de messire Tristan de Langan, et de dame Jeanne de la Ferriere, ses pere et mere.

Exemption du ban et de l'arrière ban, acordée par le roi, le 13 octobre 1597, à messire [*folio 259v*] René de Langan, chevalier de son ordre, et baron de Boisfévrier, tant en considération des services qu'il avoit rendus à la guerre, où il avoit reçu plusieurs blessures, qu'à cause de la perte considérable faite à l'entreprise de Fougères où il avoit été fait prisonnier par les ennemis de Sa Majesté. Ces lettres signées Henri, contre signées Potier et scellées.

Acte fait le 14 novembre 1593 devant le juge de Fougères par lequel Jean Carrier reconnoit que dame Marie de la Vove lui a payé la somme de 5500 écus restans de la moitié de celle de onze mil à laquelle le sieur de Boisfévrier, son mari, avoit été taxé pour sa rançon, par monsieur le duc de Mercœur, qui l'avoit fait son prisonnier, à l'entreprise de Fougères. Cet acte signé Bréton.

Lettre du roi Henri III écrite à monsieur de Boisfévrier, le 9 mars 1576, par laquelle Sa Majesté lui mande, que sachant ses moyens et l'affection qu'il avoit pour son parti, il lui fera un singulier plaisir de l'aider de tout ce qu'il avoit de pouvoir et l'assure de s'en souvenir et de reconnoitre ses services

quand l'occasion s'en offrira. Cette lettre signée votre bien bon ami Henri.

V^e degré, 4^e ayeul et ayeule – Tristan de Langan, seigneur de Boisfévrier, Jeanne de la Ferriere, sa femme, 1540. *D'or à six fers de cheval d'azur, posés trois, deux et un.*

Contract de mariage de Tristan de Langan, écuyer, seigneur des Portes, fils de noble personne Guion de Langan, seigneur de Montgérout, et du Boisfévrier, et de demoiselle Jeanne Le Vayer, avec demoiselle Jeanne de la Ferriere, fille de noble homme Etienne de la Ferriere, seigneur de Tessé, et de demoiselle Françoise Perrot. Ce contract du 29 janvier 1540, reçu par Bizet, notaire à Saint Frambaut en Maine.

[folio 260] Partage donné 11e mars 1545 par noble Tristan de Langan, écuyer, seigneur de Montgérout et des Portes, à noble écuyer Lancelot de Langan, son frere, dans la succession de noble Guion de Langan, leur pere, écuyer, seigneur de Bois Février.

VI^e degré, 5^e ayeul et ayeule – Guion de Langan, seigneur du Boisfévrier, Jeanne Le Vayer, sa femme, 1515. *Lozangé d'or et de gueules.*

Contract de mariage de nobles gens Guion de Langan, écuyer, seigneur du Boisfévrier, fils d'Etienne de Langan et de Julienne du Bouchet, avec demoiselle Jeanne Le Vayer, fille de noble homme Olivier Le Vayer, chevalier, seigneur de Montboüan, et de dame Anne du Hallai. Ce contract du 26 juillet 1515, reçu par Morel, notaire à Marcillé au Maine.

Lettre du roi, écrite au sieur de Boisfévrier le 28 aoust 1517 par laquelle Sa Majesté lui mande de se trouver à l'assemblée des Etats de Bretagne convoqués par son ordre. Cette lettre signée François.

VII^e degré, 6^e ayeul et ayeule – Etienne de Langan, seigneur de Boisfévrier, Julienne du Bouchet, sa femme, 1475. *De sable, à une croix d'argent dentellée.*

Contract de mariage de noble personne Etienne de Langan, seigneur des Portes, fait le 8 octobre 1475, avec noble Julienne du Bouchet, fille d'Eon du Bouchet, seigneur de Muë, et de noble demoiselle Caterine de Saint Agnan.

Partage donné le 27 novembre 1477 par noble écuyer Etienne de Langan, seigneur du Boisfévrier, à noble demoiselle Jeanne de Langan, sa sœur, dans la succession de messire Simon de Langan, seigneur des Portes, et de noble Isabeau Février, dame de Boisfévrier, leurs pere et mere.

Lettres de la duchesse Anne de Bretagne, données à Rennes, le 18 octobre 1490, par lesquelles [folio 260v] cette princesse déclare à Etienne de Langan, seigneur de Montgérout et de Gévraut, et au sieur de Saint Mesme, ambassadeurs du roi de France aupres d'elle, qu'elle accepte le traité de paix qui avoit été conclu à Oulmes, et à Francfort, entre les ambassadeurs de Sa Majesté et ceux de l'empereur. Ces lettres signées, Anne, et contresignées Le Baud.

VIII^e degré, 7^e ayeul et ayeule – Simon de Langan, seigneur des Portes, Isabeau Fevrier, sa femme, dame de Boisfévrier, 1431. *De sable à un cerf d'or courant.*

Contract de mariage de noble écuyer Simon de Langan, avec noble demoiselle Isabeau Fevrier, fille de noble Jean Fevrier, seigneur du Boisfévrier, et de noble demoiselle Guillemette de Husson. Ce contract du mardi après la [*sainte*] Madelene 1431.

Aveu du domaine et de l'hebergement de la Févrerie, dans la paroisse de Parécé ², mouvant de la seigneurie de Chatillon en Vandelais, donné le 26 octobre 1470, à messire Louis de Laval, seigneur de Chatillon et de Gaël, par noble demoiselle Isabeau Février, veuve de Simon de Langan, seigneur des Portes.

Testament de Simon de Langan, seigneur des Portes, fait le 2e novembre 1464 par lequel il ordonne sa sépulture dans l'église de Bazoges en Anjou, auprès de ses prédécesseurs, et fait son executeur, Pierre de Langan, son fils aîné, et Robert de Chanai, seigneur du Solier.

IX^e degré, 8^e ayeul et ayeule – Geofroi de Langan, seigneur des Portes, Jeanne des Portes, sa femme, 1396. *De sable à un cerf d'or courant.*

Aveu des terres et fiefs situés dans la paroisse de Trans, dans l'évêché de Rennes, et tombés en rachat, par la mort de Geofroi de Langan, présenté en la chambre des comptes de Bretagne, par Simon de Langan, son fils, le 11 mai 1415.

[*folio 261*] Aveu présenté à noble Geofroi de Langan, seigneur des Portes, et à noble Jeanne des Portes, sa femme, le jeudi fête de la Saint Barthélemi de l'an 1396.

Arrest du 6³ fevrier 1669, rendu par les commissaires de la chambre établie par le roi pour la réformation de la noblesse de Bretagne, par lequel, messire Gabriel de Langan, chevalier, seigneur et baron de Boisfévrier, comme issu de noble et ancienne chevalerie, est maintenu dans le droit de prendre la qualité de chevalier, sur la représentation qu'il avoit fait pour l'établir des mesmes titres que ceux qui sont énoncés dans cette preuve.

Nous Charles d'Hozier, conseiller du roi, généalogiste de sa maison, juge général des armes et blazons de France, et chevalier des ordres militaires de Saint Maurice et de Saint Lazare de Savoie,

Certifions au Roi, et à Son Altesse monseigneur Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, de Brionne et de Charni, pair et grand écuyer de France, grand sénéchal de Bourgogne, gouverneur d'Anjou et gouverneur des villes et châteaux d'Angers et du Pont-de-Cé, que Pierre-François-Charles de Langan, a la noblesse nécessaire pour etre du nombre des pages que Sa Majesté fait élever dans sa grande écurie, comme il est justifié par les actes énoncés dans cette preuve, que nous avons vérifiée et dressée à Paris le 30 octobre mil six

2. Lire Parcé, en Ille-et-Vilaine.

3. Une mention en marge indique : vu l'original de cet arret ; c'est le 26 et non pas le 6.

Langan (de) - Preuves de noblesse pour la Grande Écurie (1687)

cent quatre-vingt-sept, signé d'Hozier.

[*Signé*] Vérifiée, d'Hozier